

HUBERT BONIN

L'empire colonial français : de l'histoire aux héritages

(XIX^e-XXI^e siècles)


ARMAND COLIN

Collection U

Histoire

Illustration de couverture : Pierre-Henri Ducos de La Haille, *La France et les Cinq Continents*, scène accompagnant l'allégorie de la liberté, 1931, fresque murale, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Paris.

Mise en page : Belle Page

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	---	--

© Armand Colin, 2018

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-62306-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Publications d'Hubert Bonin consacrées aux outre-mers

- Bonin Hubert (dir.), *Mayotte en France. Enjeux et défis*, Paris, Les Indes savantes, 2017.
- « Des maisons de négoce euro-africaines confrontées à la Guerre de 1914-1918 », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 1^{er} semestre 2016, n° 390-391, *Les empires dans la Grande Guerre*, p. 173-189.
- (avec Nuno Valerio), « Issues about European colonial banking: Varieties of cultures, models and histories » (p. 3-20) ; « Parisian banking networks and the empire: Measuring the influence of “colonial” bankers » (p. 149-173), in Hubert Bonin et Nuno Valerio (dir.), *Colonial and Imperial Banking History*, Abingdon, Routledge, 2016.
- *De l'océan Indien aux Antilles : Faure frères. Une dynastie de négociants et armateurs bordelais (1795-1930)*, Paris, Les Indes savantes, 2015.
- « L'hégémonie du Royaume-Uni en Chine dans les années 1900-1930. Thalassocratie et puissance bancaire », in Hubert Bonin, Françoise Taliano-Des Garets et Matthieu Trouvé (dir.), *Le Royaume-Uni, l'Europe et le monde*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2015, p. 131-148.
- (avec Nuno Valerio et Kazuhiko Yago), (dir.), *Asian Imperial Banking History*, Londres, Routledge, 2015.
- « Les offensives d'Unilever et de ses ancêtres sur la chasse gardée commerciale française et franco-africaine (1890-1940) », in Jean Batou, Frédérique Beauvois, Thomas David, Mathieu Humbert et Claude Lutzelschwab (dir.), *Deux mondes, une planète. Mélanges offerts à Bouda Etemad*, Lausanne, Éditions d'en bas, 2015, p. 211-228.
- Bernard Droz et Josette Rivallain (dir.), *Cent ans d'histoire des outre-mers. SFHOM, 1912-2012*, Publications de la SFHOM, 2013.
- « Commémorer le centenaire de la SFHOM : défis et enjeux », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° spécial *Cent ans d'histoire des outre-mers. SFHOM, 1912-2012*, 2^e semestre 2012, n°376/377, p. 13-42.
- « La SFHOM et les milieux d'affaires ultramarins : Georges Nesterenko trésorier », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° spécial *Cent ans d'histoire des outre-mers. SFHOM, 1912-2012*, 2^e semestre 2012, n°376/377, p. 333-355.
- « The complementarities between merchant shipping and ancillary activities: The case of two French firms, Scac and Saga (1880s-1990s) », *International Journal of Maritime History*, juin 2011, volume xxiii, n°1, p. 95-114.
- « La perception des risques du nationalisme anti-impérial et de l'indépendance : trois compagnies africaines dans les années 1940-1910 », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, n° spécial *Cinquante ans d'indépendances africaines*, 2^e semestre 2010, p. 37-62.
- « Introduction. La maturation d'une historiographie » (p. 11-24) ; « Des outre-mers tripolaires : Suez et CFAO » (p. 79-98), in Hubert Bonin, Christophe Bouneau et Hervé Joly (dir.), *Les entreprises et l'outre-mer français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2010.
- *History of the Suez Canal Company, 1858-1960. Between Controversy and Utility*, Genève, Droz, 2010.

4 ▲ L'empire colonial français : de l'histoire aux héritages

- « Les banques et l'Algérie coloniale : mise en valeur impériale ou exploitation impérialiste ? », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, juin 2009, tome 97, n°362-363, p. 213-226.
- « Compagnie algérienne », « Banque de l'Algérie », « Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie », « Grands chantiers (BTP) », « Centrales et réseaux électriques », « Chemins de fer », « Compagnies de négoce », « Compagnies de transit », « Compagnies maritimes », « Compagnies foncières de colonisation », « Hydrocarbures (pétrole et gaz) », « Marseille et l'Algérie », « Mines », « Plans de modernisation », in Jeannine Verdès-Leroux (dir.), *L'Algérie et la France*, Robert Laffont, « Bouquins », 2009.
- « Marcher sur deux jambes : les dualismes du négoce girondin sur la Côte occidentale d'Afrique au début du XIX^e siècle », in René Favier, Gérard Gayot, Jean-François Klein, Didier Terrier et Denis Woronoff (dir.), *L'industrie et ses patrons, XVI^e-XX^e siècles. Mélanges offerts à Serge Chassagne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009, p. 207-217.
- « The international scope of Bordeaux port: Logistics, economic effects and business cycles in the nineteenth and twentieth centuries » (avec Bruno Marnot), in Tapio Bergholm, Lewis Fisher et Elisabetta Tonizzi (dir.), *Making Global and Local Connections: Historical Perspectives on Ports, Research in Maritime History*, automne 2007, n°35, p. 1-22.
- *CFAO (1887-2007). La réinvention permanente d'une entreprise de commerce outre-mer*, Paris, Publications de la SFHOM, 2008.
- Jean-François Klein et Catherine Hodeir (dir.), *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'empire*, Publications de la SFHOM, 2008.
- « Les réseaux bancaires parisiens et l'empire : comment mesurer la capacité d'influence des "banquiers impériaux" ? », in Hubert Bonin, Jean-François Klein et Catherine Hodeir (dir.), – *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'empire*, Publications de la SFHOM, 2008, p. 447-472.
- « La construction d'un système socio-mental impérial par le monde des affaires ultramarin girondin (des années 1890 aux années 1950) », in Hubert Bonin, Jean-François Klein et Catherine Hodeir (dir.), *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'empire*, Publications de la SFHOM, 2008, p. 243-274.
- « Un gouverneur face aux enjeux du développement : Éboué et le monde des affaires en AEF en 1942 (commentaires de la lettre d'Éboué du 18 juillet 1942) », in Josette Rivallain et Hélène d'Almeida-Topor (dir.), *Éboué, soixante ans après*, Publications de la SFHOM, 2008, p. 402-408.
- « Les banquiers », in Jean-Pierre Rioux (dir.), *Dictionnaire de la France coloniale*, Paris, Flammarion, 2007, p. 563-568. « Les ports », *Ibidem*, p. 533-538.
- « Banques et outre-mer ; Bordeaux ; Chambres de commerce ; Charles-Roux ; Compagnies de navigation ; Conférences économiques ; Douanes ; Huileries ; Investissements ; Lobby colonial ; Marseille (le port colonial) ; Monnaie outre-mer ; Plan ; Planification ; Préférence impériale ; Suez », in Claude Liauzu (dir.), *Dictionnaire de la colonisation française*, Paris, Larousse, 2007.
- « L'outre-mer dans la stratégie des milieux d'affaires français : le point sur les débats et l'historiographie », in « Missions en Afrique orientale (XVII^e-XX^e siècles).

- Ambivalences de rencontres », *Histoire et missions chrétiennes*, n°4, décembre 2007, Karthala, p. 141-150.
- « Empire, French: 1815-Present »; « Ghana »; « Senegambia », in John McCusker (dir.) *et alii*, *History of World Trade since 1450* (deux volumes), Farmington Hills (Mi.), Thomson-Gale, 2005.
 - « The Compagnie du canal de Suez and Transit Shipping, 1900-1956 », *International Journal of Maritime History*, décembre 2005, XVII, n°2, p. 87-112.
 - *Un outre-mer bancaire méditerranéen. Histoire du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie (1880-1997)*, Publications de SFHOM, 2004 ; réédition en 2010.
 - « Une banque française maître d'œuvre d'un outre-mer levantin : le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, du Maghreb à la Méditerranée orientale (1919-1970) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, premier semestre 2004, tome 91, n°342-343, p. 239-272.
 - « Un outre-mer bancaire en Orient méditerranéen : des banques françaises marraines de la Banque de Salonique (de 1907 à la Seconde Guerre mondiale) », *Revue historique*, cccv/3, novembre 2003, p. 268-302.
 - « Des négociants français à l'assaut des places fortes commerciales britanniques : CFAO et SCOA en Afrique occidentale anglaise puis anglophone », in Hubert Bonin et Michel Cahen (dir.), *Négoce blanc en Afrique noire. Le commerce de longue distance en Afrique subsaharienne du XVIII^e au XX^e siècle*, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2001, p. 147-169.
 - « La Compagnie algérienne levier de la colonisation et prospère grâce à elle (1865-1939) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, second semestre 2000, n°328-329, p. 209-230.
 - « Une histoire bancaire transméditerranéenne : la Compagnie algérienne, d'un ultime apogée au repli (1945-1970) », in Daniel Lefevre (*et alii*, dir.), *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises (En l'honneur de Charles-Robert Ageron)*, Publications de la SFHOM, 2000, p. 151-176 (seconde édition en 2005).
 - « L'outre-mer, marché pour la banque commerciale (1876-1985) ? », in Jacques Marseille (dir.), *La France et l'outre-mer* (actes du colloque de novembre 1996 ; *Les relations économiques et financières entre la France et la France d'outre-mer*), Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998, p. 437-483.
 - « Le Comptoir national d'escompte de Paris, une banque impériale (1848-1940) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1991, tome 78, n°293, p. 477-497.
 - « Suez et le commerce international (1957-1987) », in François Crouzet (dir.), *Le négoce international, XIII^e-XX^e siècles*, Économica, 1989.
 - *Suez. Du canal à la finance (1858-1987)*, Économica, 1987.
 - *CFAO (Compagnie française de l'Afrique occidentale). Cent ans de compétition (1887-1987)*, Économica, 1987.

Chapitre 1

Enjeux et problématiques

EST-IL ENVISAGEABLE D'OFFRIR À LA COMMUNAUTÉ ACADÉMIQUE un nouveau manuel retraçant l'histoire de l'empire colonial français ? Denise Bouche a publié une riche *Histoire de la colonisation française. Flux et reflux (1815-1962)* [Fayard, 1991] ; Guy Pervillé un dense *De l'empire français à la décolonisation* [Hachette, 1991]. La maison Armand Colin elle-même a édité des ouvrages de référence, tels ceux de Pierre Guillaume et d'Hélène d'Almeida-Topor, ainsi que les deux tomes réunissant de grands collègues [Jacques Thobie, Gilbert Meynier, Catherine Coquery-Vidrovitch et Charles-Robert Ageron, *Histoire de la France coloniale*, tome I : *Des origines à 1914*, Armand Colin, 1991 ; tome II : *1914-1990*, Armand Colin, 1990, réédition en 2016]. La préparation des concours d'enseignement a enclenché à plusieurs reprises une sorte de « course au manuel », qui a débouché sur une abondance de livres universitaires de bon niveau.

D'ailleurs, le sexagénaire que je suis ne peut que se réjouir que « la vieille génération » (en deux vagues, avec Charles-Robert Ageron, Hélène d'Almeida-Topor, Henri Brunschwig, Catherine Coquery-Vidrovitch, Denise Bouche, Charles-André Julien, Yves Person ou Daniel Rivet ; puis Yvan Combeau, Philippe Delisle, Marcel Dorigny, Colette Dubois, Sophie Dulucq, Bouda Étemad, Jacques Frémeaux, René Galissot, Jean Ganiage, Odile Goerg, Daniel Lefeuvre, Jacques Marseille, Gilbert Meynier, Marc Michel, Guy Pervillé, Yves Péhaut, Jean-Marc Regnault, André Ruscio, Benjamin Stora, Jean Suret-Canale, Hugues Tertrais, Colette Zytnicki, notamment) ait pu passer le relais à une génération dynamique, celle des trentenaires, quadragénaires et quinquagénaires actuels – tel Pierre Singaravelou, Isabelle Surun ou Julie d'Andurain.

Il faut tenir compte aussi des spécialistes de l'histoire coloniale européenne qui se sont fortement intéressés à l'histoire coloniale française

– tels Robert Aldrich, Christopher-M. Andrew, Tony Chafer, Frederick Cooper (de New York), David Kenneth Fieldhouse, Eric Jennings, Sydney Kanya-Forstner Colin Newbury, Bertrand Taithe, entre autres – dans le sillage des questionnements de Ronald Edward Robinson et John Gallagher, anciens maintenant de plus d'un demi-siècle et en parallèle aux travaux, par exemple, de Peter Cain, Anthony Gerald Hopkins ou Bernard Porter sur l'empire britannique : élargir le champ des comparaisons et des problématiques est sans cesse l'objectif des historiens, surtout quand se déploie ce qu'on appelle depuis quelques années « l'histoire connectée », en fait une histoire comparative [A. Lorin et C. Taraud] qui replace tout champ d'étude dans la perspective des flux mondialisés d'idées, d'hommes, de produits et argent, de forces armées et au sein des rapports de force géopolitiques et géoéconomiques. Et il faudra enfin prendre en considération le mouvement croissant d'histoires écrites par les collègues des pays décolonisés, dans le cadre d'une « histoire nationale » construite dans le cadre des universités locales, même s'ils sont venus souvent consulter les archives françaises dans l'ex-Métropole.

La fameuse « école française d'histoire coloniale », qui aura vécu quelque peu à cheval sur la colonisation et la décolonisation, est ainsi heureusement relayée par plusieurs groupes plus ou moins cristallisés autour de corpus d'interprétations et de méthodes qui convergent néanmoins vers un acquis décisif : une force de renouvellement et d'enrichissement des matériaux d'étude et des débats ; et, parfois, un talent réel à participer aux circuits de valorisation et de vulgarisation médiatiques. Ce manuel devra donc fédérer à la fois les analyses des experts (académiques, historiens ou géographes notamment, administratifs, militaires, etc.) de la période coloniale, celles des universitaires des années 1950-1990, et celles, foisonnantes, des décennies récentes, ce qui, en soit, est une gageure tant les recherches ont été variées et riches.

Une démarche plurielle

Plutôt que de résumer ou répéter les manuels anciens ou sur le marché, ou d'imiter le remarquable *The Ashgate Research Companion to Modern Imperial Histories*, mon dessein est de mobiliser les faits et les analyses de ces faits autour de deux enjeux : débattre des interprétations qui entretiennent, pour chaque grand événement ou processus, la variété de la perception et de la construction du savoir historiques d'une part ; méditer sur l'héritage de ce passé, réel, reconstruit ou interprété, au cœur du temps présent – et Bouda Etemad incarne quelque peu cette ligne, avec son ouvrage *L'héritage ambigu d'une colonisation. Économies, populations, sociétés*, paru

chez Armand Colin en 2012. En effet, loin de suivre une démarche narrative et chronologique, mon ouvrage veut donner du sens à l'Histoire, ce qui est d'ailleurs la vocation de l'historien ; il veut multiplier les ouvertures (anachroniques) au présent, aux débats et enjeux de notre temps ; insister sur la prégnance des faits et des hommes dans notre vie intellectuelle, citoyenne, politique. Cela nécessitera bien évidemment de nombreux allers-retours entre passé et présent, d'où notre insistance sur la notion d'héritage.

Certes, ce qu'on appelle « la seconde colonisation » n'aura finalement duré que des années 1830 aux années 1950, soit quelque cinq quarts de siècle. Mais la prégnance des hauts faits et des grandes figures, parfois même des « héros » à la Savorgnan de Brazza, à l'Albert Sarraut ou à la Félix Éboué, des basses œuvres également (au nom de la répression), des mouvements nationalistes et des cultures ultramarines (en art, en littérature, voire en musique), place cette brève histoire au cœur de nombreux pans de notre histoire culturelle, sociale, citoyenne : l'histoire de l'empire français est si souvent rémanente dans notre actualité. Cela fournira l'occasion de consacrer un chapitre et beaucoup de sections ici et là aux résurgences de l'histoire coloniale dans les débats du xxi^e siècle, avec des incitations récurrentes à « réécrire l'Histoire ».

Mon livre intégrera non pas les préceptes peu ou prou sectaires de certaines chapelles académiques (du genre « *post-colonial history* » ou du genre « histoire du roman national »), mais l'ensemble de leurs théories et débats, afin de les utiliser pour mieux éclairer l'interprétation de cette histoire de l'empire, qui, comme toute autre, est susceptible de plusieurs types de perception en fonction des événements ou des tournants de son évolution. « Le récit », donc les faits, est nécessaire pour les lecteurs, et en particulier, les étudiants et les futurs enseignants. Mais on ne doit sombrer ni dans « le récit national » ni dans l'anti-récit « mémoriel », où l'on chemine comme au long d'un calvaire chrétien en implorant le pardon à chaque « croix du passé ». Cela dit, plusieurs chapitres discuteront, sur le registre des héritages, des débats autour de pratiques et de statuts qui ont constitué des erreurs d'appréciation sur les rapports humains et citoyens, sur les rapports sociaux de production, tout en expliquant comment ces erreurs ont été possibles et même assumées presque collectivement.

L'histoire de l'empire face aux carrefours de l'Histoire

Sur un point, en particulier, certains choix surprendront : en effet, la communauté historique a commencé à admettre la pratique de « l'histoire

contrefactuelle ». Par conséquent, à plusieurs reprises, on accédera à des « carrefours de l'Histoire », quand les contemporains sont confrontés à une « fourchette » des cheminements possibles. D'un côté, ici et là, il faudra pratiquer cette « histoire contrefactuelle », qui s'interroge sur la variété des cheminements qu'aurait pu suivre l'Histoire et, ici, en l'occurrence, l'histoire des espaces ultramarins rattachés à « la plus grande France ». Que serait devenu chaque espace de l'Afrique du Nord, du Sahel, de l'Indochine, de la côte de Guinée, etc., sans la présence française ? Que se serait-il passé si, à tel ou tel carrefour historique, des voies différentes avaient été choisies ? Que serait devenue Madagascar sans la répression massive de 1947, par exemple ? Une réelle autonomie au sein d'une Union française était-elle réellement « jouable » et, dès lors, y aurait-il eu « une autre Histoire » ? On s'est déjà posé la question, notamment, à propos de la Révolution française, de Munich (1938), de Chiang Kai Chek (dans les années 1940), ou à propos de nombreux grands tournants. Provoquer l'interrogation est bien mon intention !

On sait que les espérances suscitées par la mobilisation de l'empire dans la Première Guerre mondiale ont été déçues dans l'entre-deux-guerres, que ce qu'on appellera sommairement le conservatisme l'a emporté sur une politique qualifiée de « libérale », propice à l'octroi de « droits » ou de statuts aux colonisés – terme que je préfère à « indigènes » ou même à « autochtones », que j'ai employé en histoire d'entreprise. La fameuse « mise en valeur » par des investissements massifs en infrastructures n'a pas été accompagnée d'investissements en formation. Ce qu'on peut appeler l'esprit réformiste du Front populaire dans l'empire n'aura pas été durablement efficace (sauf pour les israélites d'Algérie). Le vichysme lui-même, apparemment si préoccupé de l'empire, n'a guère mis en œuvre une stratégie digne de ce nom. L'esprit de la Libération, de Félix Éboué, du discours de Brazzaville, s'est disloqué dans ce qu'on peut caractériser de « politique réactionnaire » ou tout au moins de blocages, comme lors des négociations de Fontainebleau sur l'Indochine ou d'artifices, comme les élections truquées en Algérie.

Ce sont autant de « moments historiques » où il eût été possible d'infléchir le cours de l'Histoire ; il faudra donc s'interroger sur les occasions manquées, si tant est que l'historien a le droit de prétendre que plusieurs voies étaient ouvertes aux décisionnaires politiques. Finalement, il faut remonter aux républicains de 1848 pour que la fidélité aux principes ait été respectée, avec l'abolition de l'esclavage colonial, même si elle a été accompagnée d'une grosse contrepartie financière au profit des colons.

Qu'est-ce que « civiliser l'empire » ?

De tels débats nous conduisent logiquement à des réflexions sur ce que peut considérer comme « l'humanisme républicain ». *In fine*, qu'est-ce qu'un colonisé ? N'est-il qu'un indigène inférieur ? Peut-on inscrire la politique coloniale dans une logique d'émancipation (civique, sociale, culturelle) ? Dans quelles « catégories » humaines peut-on insérer le Blanc musulman, le Noir, le Jaune, le métis, « l'homme de couleur » du Pacifique ? On connaît les surnoms utilisés jadis pour [dé-]qualifier les colonisés (« bicot », « nègre », etc.) et en faire *grosso modo* des « sous-hommes ». Ou l'on se souvient de la considération quelque peu reliée au paternalisme ou au patronage qu'expriment des regards bienfaisants sur « les grands enfants » – qu'on songe à *Tintin en Afrique*, devenu même un enjeu judiciaire en Belgique ! –, « le bon Noir », etc., regards qui sont encore parfois vivaces chez certains Européens (et maintenant aussi chez des Chinois) actifs en Afrique – sans même parler dès maintenant d'une forme de mépris exprimée par des présidents de la République français face à l'implantation de la démocratie en Afrique (Jacques Chirac) ou face à la capacité des Africains à s'insérer dans la modernité (Nicolas Sarkozy). Bien sûr, la France n'a pas à recevoir de leçons de la part des autres pays colonisateurs et pas même (comme en 1919 et surtout durant les années 1950) de la part des États-Unis, si prompts à liquider leurs Indiens puis à cantonner les Noirs dans l'apartheid du *Deep South*.

Je débattrai donc de la considération réelle pour « l'homme colonisé ». Pour brasser un questionnement « marxien » – en tirant des leçons du marxisme scientifique, sans sombrer dans l'anti-impérialisme à la Lénine –, doit-on penser que ces colonisés constituaient un groupe de surexploités dans leur statut colonial et dans leurs conditions de travail ? Au-delà même des esclaves et des « engagés » et autres « coolies », peut-on parler réellement d'« exploitation colonialiste », d'un système hiérarchique où des couches populaires, rurales ou urbaines, locales ou émigrées en Métropole, constituaient un « prolétariat » (voire un *Lumpenproletariat*) sans droits et sans guère de revenus ? des couches de « sous-hommes » ? Dans les analyses dédiées à ces thèmes sociaux, je débattrai de tels questionnements. Mais, en amont, « j'annonce ma couleur » : je crois que le choix de tout cheminement simpliste, monovalent, constituerait une usurpation de la réalité historique. Reconnaître qu'une sorte de « variété du peuple » peut être identifiée correspond plutôt à mon constat et/ou à mon opinion – chacun restant libre de se faire sa vérité *ex post*. Il faudra en effet, au plus près de la configuration sociologique, économique et patrimoniale, identifier la pluralité des voies de l'évolution socio-économique chez les colonisés.

Si une main-d'œuvre de base a sans cesse constitué des forces suppléatives du système colonialiste, on doit aussi prendre en considération le débat autour des opportunités de s'en extraire dont ont pu profiter des groupes croissants. L'enjeu des « philanthropes » colonisateurs consistait peu ou prou à reproduire la démarche de « l'égalité des chances » que la République promouvait en son sein. Il faudra ainsi préciser si un peuple aisé, une petite bourgeoisie, voire quelques îlots de « bonne bourgeoisie » ont pu prendre corps outre-mer, en fonction des modes de croissance, des systèmes productifs, des ethnies (plus ou moins dotées d'une culture entrepreneuriale), car, après tout, le « modèle Houphouët-Boigny » des « petits planteurs » (cacao, café, etc.) a bien fini par se cristalliser en Côte d'Ivoire, et les minorités chinoises de Cochinchine ont elles aussi bénéficié de leviers d'ascension professionnelle.

Une question clé tournera autour des rapports de domination. C'est qu'il ne faudrait pas que le tropisme vers l'empire nous fasse oublier le caractère aigu, parfois inhumain, des « rapports sociaux de production » – pour reprendre une fois encore une expression marxienne – en Métropole même, pendant les deux révolutions industrielles successives. Les « forçats des usines », des différentes couches des ouvriers de l'industrie, des transports et de la logistique portuaire, du bâtiment-travaux publics (BTP), constituaient une énorme « armée de réserve » du capitalisme le plus rude – malgré nombre d'expériences paternalistes – entrant elle aussi dans un vaste système de surexploitation, parfois d'ailleurs avec des injections d'immigrés venus du reste de l'Europe et de l'empire colonial. Il faudra dès lors bien distinguer en quoi les rapports d'exploitation se rattachent à une histoire somme toute banale d'histoire des rapports sociaux de production où les colonisés sont des travailleurs, stables ou précaires, exploités par leur employeur (mines, maisons de commerce, usines, transports, plantations, etc.), donc à « la question sociale » classique ; ou, au contraire, en quoi ils revêtent des aspects typiquement colonialistes, racialisés, où une infériorité de race et de statut (dominant/dominé colonial) prédomine. Il faut donc éviter les raccourcis trompeurs qui feraient mélanger ce qui relève du social et ce qui relève du colonial.

Les mêmes interrogations doivent veiller à méditer sur les opportunités de « promotion sociale ». Les fameux « nègres blancs », si critiqués par les nationalistes, ont-ils pu prospérer et même se multiplier dans les structures socio-économiques de l'empire ? Est-ce que « la protection française » aura permis à une sorte d'« ascenseur social » de fonctionner ? à des « élites » d'être préservées – dans le monde rural et dans certaines villes préexistantes – ou d'apparaître et de grossir en nombre et en influence dans le système productif ultramarin ? De telles questions

doivent-elles considérer *ex ante* comme naïves ? Quoi qu'il en soit, elles seront abordées et nourriront un débat.

L'impérialisme économique en levier de l'impérialisme colonialiste ?

Sans sombrer dans un marxisme appauvrissant ni dans le culte de la « mise en valeur » impériale, il faudra jauger les « forces du capitalisme » qui se sont cristallisées dans ce qu'on appelle « l'impérialisme colonialiste ». Bref, est-ce que la communauté des affaires, tant à Paris que dans les métropoles industrielles et/ou commerciales, a stimulé l'élan colonisateur ? Puis aurait-elle construit des pôles d'intérêts et de bénéfices qui auraient transformé l'empire en « chasse gardée » pour une offensive des entreprises sur tel ou tel territoire ? C'est ce qu'on a parfois appelé « le pacte colonial » et qu'a symbolisé la revue des milieux d'affaires *Marchés coloniaux du monde*. Une vision caricaturale ou lucide, selon les points de vue, perçoit les capitalistes comme des acteurs clés du renforcement du rapport de dépendance impérial, bref comme des groupes de représentation d'intérêts qui animent des réseaux d'influence au sein de l'Administration, du Parlement, du gouvernement. Au sein de ce qu'on a appelé « le parti colonial », les intérêts économiques ont pu être importants et même déboucher sur les pratiques de « l'affairisme », c'est-à-dire des initiatives à but spéculatif : faire beaucoup d'argent, rapidement, au prix de circuits de corruption, en cas de besoin.

Une véritable « stratégie d'empire » – je reprends là l'expression de Catherine Hodeir – s'est-elle dessinée qui aurait entraîné une emprise sur la politique économique et coloniale du pays, et même de façon oligopolistique – hypothèse formulée par Jacques Marseille en amont de sa thèse, qu'il dément à sa fin ? On a pu prétendre que l'économie française aurait même été « colonisée par l'empire » ! Bref, il faudra – quelque peu dans la ligne de Bouda Etemad – apprécier le poids de l'empire dans l'économie française et franco-européenne : était-elle véritablement (ou artificiellement, même) dépendante au plus haut chef de son empire ? L'histoire d'entreprise sera donc mobilisée afin de nourrir l'évaluation du système productif franco-colonial. Et elle sera complétée, bien entendu, puisque c'est ma spécialité, par de l'histoire bancaire et financière : la « haute finance » aurait-elle alimenté l'action ultramarine des gouvernements et des parlementaires et, en retour, bénéficié de flux de profits substantiels ? Bref, peut-on parler, comme certains historiens et experts « engagés », d'un « pillage de l'empire » ?

Une histoire des idéologies et des mentalités

Tout historien travaillant sur un pays cible ne peut éviter de scruter les idéologies. Schématiquement, on peut faire accroire que « la droite » aura d'abord la force colonisatrice par excellence (Monarchie de Juillet, Second Empire), puis a été conservatrice, voire réactionnaire : Bloc national en 1918-1924, majorité conservatrice en 1951-1955, gaullisme en 1958-1962 – et ensuite pour la Françafrique. On aurait d'un côté les forces du progrès avec la gauche, et, de l'autre, les forces de la conquête puis surtout de l'immobilisme, en un dualisme simpliste à souhait... Or l'on sait que cette caricature n'a pas de valeur ! La gauche au pouvoir en 1877-1892 fournit un élan irréfragable au processus colonisateur ; le Bloc des gauches n'aura guère déterminé une « voie libéralisatrice » à la Belle Époque, et l'anticolonialiste Georges Clemenceau est même devenu (en 1906-1909) un colonialiste convaincu – j'y reviendrai. Le Cartel des gauches, à deux fois, dans l'entre-deux-guerres, n'a guère pris d'initiatives.

Le symbole qu'a été Marius Moutet, ministre des Colonies du Front populaire puis de la France d'outre-mer à la Libération, révèle le gel de la pensée socialiste quant à ce qui devient « le problème colonial ». Enfin, l'apogée de la compromission des idées socialistes censées porter « la gauche du progrès » vers l'affranchissement des conditions civiques et sociales des colonisés s'exprime quand le Front républicain et Guy Mollet prennent en main la répression en Algérie. Une gêne certaine est finalement éprouvée quand au partage droite/gauche face aux enjeux de l'empire colonial. Et il faudra par conséquent soupeser la logique de ces dérives de l'esprit républicain face à l'esprit colonial.

Au-delà des corpus idéologiques et, souvent, des dérives aboutissant à les renier plus ou moins, il faudra reconstituer des corpus de mentalités : quel aurait été le « système cognitif » du système colonial ? Tout d'abord, un ample registre de la légitimité devra être feuilleté : nombre d'outils, de discours, de groupes d'influence, de prescripteurs d'opinion ont été mobilisés en faveur de la conquête, d'une gestion dominatrice et du maintien de l'empire. On a pu parler de « propagande impériale » à travers les textes, l'histoire et la géographie, l'image, le film, le roman, les expositions et foires, etc. Une « France coloniale » aura partagé des valeurs, des idées, un élan d'admiration des conquérants puis des animateurs de l'empire, et un goût pour l'exotisme ; une « histoire légendaire » a pu prendre corps. La grande question posée par des collègues britanniques aura été la réalité de la profondeur de pénétration de ce corpus socio-mental dans l'opinion générale : jusqu'où peut-on parler d'un « colonialisme de masse » ? Bref, comme à propos de l'économie et de « l'esprit économique impérial »

– titre d'un livre que j'ai co-publié –, quel fut le degré d'adhésion aux valeurs coloniales et à l'esprit colonial ?

À propos de l'homme colonisé

Trois questions « élémentaires » doivent être posées qui lanceront le débat autour de la conception de l'homme colonisé en rapport avec l'homme civilisé et l'homme citoyen.

Que veut dire « coloniser » ?

Tout d'abord, il faudra, pour la France comme pour les autres puissances coloniales, se demander ce que veut dire véritablement le mot « colonisation ». Au-delà de la conquête et de l'imposition de frontières et d'une administration, les Français ont assuré des transferts de compétences, économiques, agricoles, scolaires ; des « modes de vie » européens ont traversé les mers. Mais la colonisation n'a-t-elle été qu'un mouvement de colons et de leurs modes d'activité et de vie dans des outre-mers coloniaux ? Le plus dur réside dans la mesure de l'insertion des « indigènes » ou autochtones dans ce mouvement : peut-on dès lors parler d'un mouvement de « civilisation » ? Noirs, Jaunes, Bruns, métis, Blancs ont constitué un empire bigarré ; mais jusqu'à quel point les Blancs colonisateurs ont-ils cherché à transférer et imposer un capital culturel conçu en Europe ? Et peut-on parler d'un transfert d'acquis, donc du « progrès », par des Français engagés dans la bataille du progrès en Métropole même, au gré des révolutions puis de l'évolution des III^e et IV^e Républiques ? Que l'on pense aux « progrès » de la santé, à l'œuvre sanitaire, par conséquent, qui a débouché sur une révolution démographique, elle-même susceptible à terme, paradoxalement, de briser la capacité de contrôle des populations par le colonisateur. Il faudra débattre du progrès du niveau de vie, de ses modes d'évolution, de ses inégalités, de ses retards.

Il faudra réfléchir, dans tous les chapitres, mais notamment dans la section consacrée au « maintien de l'ordre colonial », à la notion de « pouvoir juste ». En Métropole et parmi les Français d'outre-mer, qu'il soit gouvernant ou gouverné, un homme se détermine en tant qu'être libre et moral, dont la dignité humaine est garantie par la liberté et la sécurité ; puisque le pouvoir ou l'autorité est « juste », librement accepté, il bénéficie d'un consentement des parties prenantes dans la Cité. Mais, parmi les peuples colonisés, le libre choix est évidemment entravé ; une domination leur est imposée, ce qui laisserait à penser qu'ils ne sont pas conduits à admettre la légitimité de l'autorité le maintien de l'ordre, banal contre

les déviants en Métropole, devient un instrument de répression fixant les limites d'un espace de non-liberté réelle. Le pouvoir n'est plus « juste » au sens de légitime.

Toutefois, « la responsabilité de l'homme blanc » – pour reprendre l'expression de Rudyard Kipling dans *The White Man's Burden. The United States and the Philippine Islands*, article publié en 1889 – est bien d'exercer un « pouvoir juste », selon un programme raisonné de redistribution (partielle) de la richesse européenne et de stimulation d'un progrès (partiellement) partagé, au nom d'une idéologie progressiste et/ou d'une idéologie paternaliste ou philanthropique, surtout si l'on considère que la France doit assurer la mission transmise par la Révolution, transmettre les Lumières, et non pas gérer des régimes coloniaux fondés sur des pratiques d'exclusion socio-économico-culturelle ou de répression raciale – comme dans certains territoires gérés par d'autres puissances coloniales européennes ou japonaise.

Que veut dire « être colonisé » ?

Cela débouche naturellement sur un effort d'appréciation du degré d'implication des colonisés dans l'assimilation de ce « progrès » ? D'ailleurs, on a souvent employé les mots d'assimilation et d'assimilés parmi les responsables désireux de promouvoir à un « modèle » français outre-mer. Dans quelle mesure les autochtones se sont-ils sentis comme des Français d'outre-mer, donc comme des colonisés satisfaits de l'être devenus – avec une sorte de bonheur d'être colonisé ou même « civilisé » ? Ou au contraire comme des colonisés dépendants, dominés, soumis, donc rongés par une sorte de frustration, de ressentiment, avant même l'éclosion de formes de nationalisme ? Comment établir un équilibre rationnel entre l'implication dans le progrès économique, la toute petite entreprise, la petite plantation, le petit commerce, l'artisanat, d'une part, et la soumission à des formes d'emploi – outre-mer ou en Métropole, par le biais de l'émigration – où s'exerçaient des rapports sociaux de production évoqués plus hauts, autoritaires, sans même évoquer ici le travail forcé ? L'engagement dans l'armée aura constitué évidemment un marqueur de cette « francisation » ; mais, sur ce registre aussi, on sait que la balance entre recrutement volontaire et recrutement forcé ou tout au moins obligatoire est délicate à apprécier. Enfin, c'est au cœur même des hommes colonisés, dans leurs cultures et leurs croyances, qu'il faudra plonger.

Est-ce que, comme en URSS stalinienne, on aurait pu rêver à la construction d'un « homme nouveau » par une colonisation diffusant la culture européenne, la religion chrétienne, la langue française, des modes

de pensée et de vie métropolitains ? Y a-t-il eu concurrence des cultures, interpénétration, vie parallèle ? J'essaierai de déterminer si les cultures et croyances communautaires, ethniques, religieuses ont pu préserver leurs territoires informels. *In fine*, c'est tout l'enjeu de « l'identité » de chacune des parties prenantes qui aura été en cause, tout en sachant bien que la culture du colonisateur aura été favorisée *de facto* par le simple fait d'un rapport de force en faveur des acteurs de la puissance coloniale.

Que veut dire « décoloniser » ?

Tant d'ouvrages ont fleuri sur le mouvement de décolonisation – que l'on pense à la synthèse de Bernard Droz – qu'intervenir sur ce registre sera hardi. Aussi tenterai-je de déterminer les cheminements des « possibles » de la décolonisation, des degrés de glissement vers des marges d'autonomie, de responsabilisation tout au moins, de participation à la vie de la Cité, localement ou en Métropole – avant même d'aborder les guerres de décolonisation et les grandes batailles, de répression puis d'émancipation. Mais comment comprendre la perception par le « décolonisateur » du « décolonisable » ? Jusqu'où pouvait-il envisager de reconnaître à celui-ci un potentiel de responsabilisation, d'autonomie de pensée et d'action, bref, comment pouvait-il l'admettre parmi « la France des capacités » ? C'est en effet l'expression qu'on employait au XIX^e siècle quand on se demandait à partir de quel niveau l'on pourrait insérer les Français (masculins, bien sûr !) au sein des « capacités » aptes à voter, donc à devenir citoyens.

On sait que le suffrage universel a été rétabli en 1848, puis amputé en mai 1850, par méfiance envers « les classes dangereuses », renouvelé par Napoléon III et confirmé par la III^e République. Or la même méfiance est réapparue quand « les élites coloniales » ont été confrontées aux défis de l'émancipation. On l'a vu en Algérie lors des élections au sein du second collège en 1948, quand les urnes ont été trafiquées à l'instigation du gouverneur socialiste Marcel-Edmond Naegelen, puis encore en 1951. Bref, une « démocratie organisée », voire une « démocratie bidon » aura paru la seule voie envisageable ; et le même défi aura été relevé lors des négociations de Fontainebleau à propos de l'Indochine.

On sait d'ailleurs que le président Jacques Chirac a été convaincu que « l'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie » (1990), ce qui pourrait constituer une dose d'héritage de la période coloniale... Mais l'on sait aussi que l'on parle de « décolonisation sans décolonisation », de la « Françafrique », de néo-colonialisme : naturellement, je me demanderai si, au-delà des dates de la décolonisation officielle, des pratiques d'influence et d'emprise ont survécu au « repli de l'empire ». Il faudra préciser

en quoi la France aurait pu activer les boîtes à outils de la coopération (française, européenne) pour regagner une partie du terrain perdu. Et il faudra identifier les moments forts de « rupture » au fil des mutations politiques dans notre ancien outre-mer.

Les pistes du livre

Le livre présente une structure thématique ; chaque chapitre traite un sujet, mais tient compte évidemment de la chronologie, tout en mêlant diversité des analyses et débats, jusqu'à la mesure des héritages, aux débats récents et aux enjeux civiques. Classiquement, des aspects matériels et humains structureront une première partie (Construire et gérer l'empire), à propos de la conquête et des frontières, puis du maintien de l'ordre, et enfin de la gestion des territoires. Il faudra, comme je l'ai annoncé, replacer l'empire dans les mécanismes et flux de l'économie française. L'appréciation des corpus de mentalités impériales nourrira plusieurs chapitres, car il faudra déterminer les pratiques de la propagande coloniale. « La plus grande France » aura atteint son apogée pendant les guerres, dans les outre-mers – par le biais de la constitution des « troupes coloniales » – ou sur les champs de bataille des deux guerres mondiales.

Je précise que je parlerai ici de « colonies », y compris pour les territoires qui ont le statut de protectorat ou de mandat ; et que j'utiliserai la minuscule pour « empire colonial » car la majuscule est réservée, me semble-t-il, aux véritables Empires dirigés par un empereur – Joseph Bedel Bokassa ayant d'ailleurs affublé de façon caricaturale la République centrafricaine d'un tel régime entre 1977 et 1979.

PARTIE 1

Le mouvement de colonisation

Les héritages de la première colonisation (du début du XIX^e siècle au XXI^e siècle)

ON PARLE DE « PREMIÈRE COLONISATION » POUR DÉSIGNER le mouvement de colonisation qui s'est déployé du XVI^e siècle au début du XIX^e siècle, jusqu'aux indépendances des territoires nord-américain (les États-Unis), latino-américains (espagnols et portugais). Mais cette première époque aura permis au Royaume-Uni de récupérer la péninsule indienne et le Canada d'une France défaite en 1763. Si, pour ce dernier pays, le legs de l'Ancien Régime est plutôt chétif en ce qui concerne la surface territoriale, il s'est avéré essentiel pour structurer un outre-mer destiné à durer quasiment jusqu'à nos jours (Antilles, La Réunion). Et, surtout, il nourrit aujourd'hui des débats aigus à propos des pratiques entretenues dans ce Premier Empire, avec l'esclavage et la traite des Noirs au premier chef : un « devoir de mémoire » est alors convoqué, comme on dit, qui attise des polémiques « chaudes ». Au fond, avant les retombées de la Guerre d'Algérie, on peut dire que c'est même cet héritage qui est le plus au cœur des débats citoyens et que c'est lui qui permet de relier intensément passé et présent, Histoire et vie de la Cité.

Le legs de la première colonisation

Malheureusement pour la puissance française, la défaite face au Royaume-Uni en 1763, au terme de la Guerre de Sept ans, fait perdre à la monarchie les territoires en Inde et au Canada. Les guerres révolutionnaires et

impériales complètent cette érosion de la thalassocratie française : l'île Maurice bascule ainsi du côté britannique ; un temps, même, la Martinique (1794-1802) et Saint-Pierre-et-Miquelon (1793-1815) sont occupés, ainsi que la Guyane par les Portugais (1809-1816). Les deux rêves d'une grande Europe sous tutelle française et d'un empire ultramarin se sont effondrés. Mais l'Espagne et le Portugal voient également leur empire démantelé en Amérique latine – et Napoléon III échoue à imposer son parrainage au Mexique en 1863 – après que l'Espagne a cédé la « Louisiane » à la France en 1800. C'est ainsi un mouvement général de repli des acteurs de la première colonisation ; au fond, on peut dire que le Royaume-Uni sort vainqueur de cette restructuration, puisqu'il y a gagné deux bastions en Amérique du Nord et en Inde, bien qu'il ait perdu lui aussi ses Treize Colonies, après les deux guerres d'indépendance américaines. Napoléon cède la Louisiane – en fait un territoire couvrant un énorme ensemble sud-nord – aux États-Unis dès 1803 (pour l'équivalent de 80 millions de francs) : l'idée d'une colonisation sur le continent américain disparaît.

Ne subsistent plus donc que des « confettis de l'empire », pour employer de façon anachronique une expression créée pour caractériser l'outre-mer français après la décolonisation des années 1950-1960. De la Nouvelle-France ne reste plus que Saint-Pierre-et-Miquelon, au-delà de l'Atlantique Nord. Le legs de Joseph-François Dupleix ne consiste plus que dans les cinq « comptoirs français de l'Inde », que les Britanniques ne disputent plus à la France à partir de 1816 : Chandernagor (1686), Karikal (1739), Mahé (1721), Pondichéry (1673), Yanaon (1725) – avec une population de 300 000 habitants en 1936, dont 188 000 à Pondichéry. Sur la côte d'Afrique, les Français ont remplacé les Hollandais à Gorée dès 1677. Enfin, la Guyane est officiellement française depuis 1664.

Les Caraïbes françaises en question (1784-1815)

Dès 1627, la partie occidentale de l'île de *Santo Domingo* devient française aux dépens des Espagnols, qui le reconnaissent en 1697 ; puis, en 1635, une entreprise assure la tutelle française sur La Guadeloupe tandis que, en direct, l'Administration coloniale annexe La Martinique ; réunies au sein de la Compagnie des Indes occidentales en 1665, elles passent sous le contrôle direct de la Couronne en 1674. Pendant la Révolution, deux conflits disloquent la paix civile et surtout l'autorité centrale, celui qui oppose les progressistes et les conservateurs (dont les planteurs), et celui qui découle des revendications des colonisés Noirs. Un solide lobby

esclavagiste se constitue, autour du Club de l'hôtel Massiac (20 août 1789), de Médéric Louis Élie Moreau de Saint-Méry, de La Martinique, et deux élus de la noblesse de Saint-Domingue aux États généraux. La révolte guadeloupéenne est brisée dès 1802.

Cependant, regroupés dès 1791 en réaction aux violences imposées par une sorte de milice constituée par les planteurs, et dans le cadre d'une véritable guerre civile (attisée par les Espagnols, du côté des révoltés, et les Anglais, du côté des royalistes antiesclavagistes), les révoltés antiesclavagistes et anti-Français s'avèrent puissamment farouches. Le rapport de force démographique a joué : le recensement de 1788 avait fait état de 455 000 habitants dont 27 717 Blancs, 21 808 gens de couleur libres, et 405 464 esclaves. Leur leader Toussaint Louverture parvient à contrôler les deux parties de l'île, en janvier 1801. Cela explique « l'expédition de Saint-Domingue » : les troupes du capitaine-général Charles Leclerc, beau-frère de Bonaparte, débarquent en février 1802 ; après de rudes combats, Louverture est arrêté le 7 juin 1802 et emprisonné en France où il décède le 7 avril 1803 ; la partie orientale de l'île est pacifiée. Soudain, la nouvelle du rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe relance la rébellion, sous l'égide de Jean-Jacques Dessalines, lieutenant de Louverture. L'armée de Donatien de Rochambeau manque de ravitaillement en armes et en soldats, décimés par la fièvre jaune (au moins 5 000 morts sur 35 000 membres du corps expéditionnaire), qui frappe Leclerc en novembre 1802. Elle doit capituler le 19 novembre 1803 – même si la partie orientale résiste et est préservée ; mais elle est rendue à l'Espagne en 1808. Napoléon, confronté à la reprise de la guerre avec le Royaume-Uni en 1803, choisit d'abandonner la lutte. Le 1^{er} janvier 1804, la France perd ainsi ce qui devient Haïti, d'après le nom amérindien d'origine, et *ipso facto* la seule république noire au monde ; cette décolonisation pionnière consacre bel et bien la fin de la première décolonisation. Mais elle n'est reconnue par la France qu'en 1825.

Son legs permet néanmoins aux Caraïbes françaises de comprendre jusqu'à nos jours : La Guadeloupe avec Basse-Terre et Grande-Terre ; La Désirade, la plus orientale ; Marie-Galante ; l'archipel des Saintes ; Saint-Barthélemy, toutes rattachées à La Guadeloupe ; La Martinique ; et le Nord de Saint-Martin, le sud, *Sint-Maarten*, dépendant des Pays-Bas.

Les enjeux de la traite des Noirs et de l'esclavage

On ne comprend pas l'acuité de la question de l'esclavage si l'on ne sait pas que Saint-Domingue produisait en 1789 la moitié du coton et du café

mondial et plus du tiers du sucre. Aussi la logique d'un approvisionnement en main-d'œuvre a-t-elle imposé le recours à la traite des Noirs et à l'esclavage, sur la base du Code Noir de 1685. Olivier Grenouilleau, notamment, du côté français, a montré combien il s'agissait d'un système économique cohérent et efficace et comment sa légitimité économique, financière et humaine n'était pas remise en cause – malgré le poids des valeurs du christianisme dans les pays parties prenantes.

Les valeurs prônées par la Révolution française (déclaration des droits de l'homme, égalité) semblent ouvrir la voie à l'abolition de l'esclavage. À Saint-Domingue, trois commissaires civils de la République, parmi lesquels Léger-Félicité Sonthonax (membre de la Société des amis des Noirs, créée en 1788) et Étienne Polverel, arrivent en septembre 1792 avec des milliers d'hommes de la Garde nationale, afin d'appliquer cette abolition par le décret. Pourtant, les contradictions surgissent : Santhonax lui-même déclare l'esclavage « nécessaire à la culture et à la prospérité des colonies » ; le groupe de pression des planteurs est puissant. Et, finalement, dès 1802, l'Empire rétablit officiellement l'esclavage.

La traite elle-même, enrayée par la guerre maritime, reprend peu à peu. Les pressions des humanistes et des Britanniques aboutissent à l'abolition de la traite en 1817. Mais des armateurs et négociants, notamment de Bordeaux, persévèrent à tenter leur chance dans les années 1820-1830, afin de rétablir le système économique (« commerce triangulaire » ou « commerce en droiture », selon les cas) d'Ancien Régime, qui avait fait la prospérité de Nantes, Saint-Malo et Lorient puis aussi de Bordeaux. Néanmoins, comme les contrôles de la flotte de guerre britannique s'accroissent au large des côtes d'Afrique, cette traite disparaît, et la flotte française elle-même, appuyée sur des « stations navales », participe aux arraisonnements à partir de 1831, relayée par l'anglaise grâce à un droit de visite réciproque franco-anglais des vaisseaux jusqu'en 1845. Mais des négriers restent actifs, par exemple avec 80 schooners à Nantes en 1831 ; tous se tapissent dans les estuaires de la Côte du golfe de Guinée, tirant parti de la faiblesse numérique des navires français.

La question clé tourne autour du statut du Noir et du métis, bref, des « hommes de couleur ». Sont-ils véritablement les égaux des Blancs ? Les expressions « libres de couleur » (« sang-mêlés » ou « mulâtres ») et « nègres affranchis » étaient apparues aux Antilles au XVIII^e siècle, en lisière du Code noir de 1685 qui ne faisait pas de différence entre l'ensemble des gens libres, d'où une ségrégation. L'égalité juridique avec les Blancs n'est reconnue qu'en 1792, d'où l'émancipation générale de 1793. Le terme « gens de couleur » était appliqué aux personnes libres de couleur, mais spécifiquement aux gens d'origine métissée, par opposition aux Noirs

libres. Le terme « mulâtres » concerne les habitants d'origine française et africaine mélangée, parmi lesquels des gens placés libres par leurs pères blancs – mais des mulâtres restaient aussi en esclavage. Enfin, des esclaves Noirs avaient acheté ou reçu de leur maître leur liberté, tel Louverture. Il faut attendre le décret du 28 mars 1792 pour que les droits soient unifiés.

L'enjeu du statut d'esclave reste entier – et aux États-Unis jusqu'à la Guerre de sécession en 1861-1865. La Convention a proclamé la première abolition de l'esclavage, le 3 février 1794, donc à l'apogée des Montagnards robespierristes ; mais l'Empire l'a rétabli en 1802 ; si le rôle du groupe de représentation des intérêts des colons a été essentiel, rappelons que Bonaparte a épousé une béké martiniquaise, Marie-Josèphe Rose Tasher de la Pagerie, veuve Beauharnais. Un mouvement abolitionniste se structure en France, notamment autour de Victor Schoelcher et de l'abbé Henri Grégoire. La Monarchie de Juillet se veut humaniste : interdiction des mutilations (1833), création d'un état civil servile (1839) et lois réglementant le travail des esclaves (1845). Schoelcher, député de l'extrême-gauche (donc républicain), publie des plaidoyers contre l'esclavage avant et après des visites aux colonies. Dès le début de la Seconde République, les abolitionnistes se mobilisent. Pourtant, François Arago, ami de Schœlcher et ministre de la Marine et des Colonies, cède lui aussi aux pressions du clan dur des planteurs ; mais le rapport de force s'est infléchi. Schœlcher est nommé par Lamartine, chef du gouvernement, secrétaire d'État à la Marine (3 mars 1848) et, le 27 avril, l'Assemblée supprime l'esclavage, donc douze ans après le Royaume-Uni (1833) : le Code civil succède au Code Noir.

L'abolition est proclamée par les gouverneurs avant même l'arrivée des décrets le 27 mai pour la Martinique, le 27 mai pour la Guadeloupe, le 10 juin en Guyane, mais seulement le 20 décembre à La Réunion. Et, aux élections de 1849, Schoelcher, élu à la fois en Guadeloupe et en Martinique, est remplacé en Guadeloupe par Louisy Mathieu, qui devient le premier député Noir de l'histoire de France. Ajoutons que, à Mayotte, devenue française en 1841 et où n'existe aucun planteur européen, le gouvernement a aboli l'esclavage dès le 9 décembre 1846. La Tunisie encore indépendante le décide elle aussi la même année 1846.

De l'Histoire à la mémoire

Au-delà de l'histoire des faits eux-mêmes ont surgi de nombreux débats qui tournent autour d'un héritage culturel, idéologique ou tout au moins citoyen, et désormais aussi parfois politique.

La traite dépasse la première colonisation dans le temps et l'espace

Tout d'abord, comme nous le verrons, des formes de traite et d'esclavage ont pris corps hors des colonies françaises mais dans les territoires où ces « nègres » étaient puisés tels de « la chair fraîche », notamment en Afrique subsaharienne, dite « Afrique Noire » pendant longtemps. Banalement, des « esclaves de case » ont été entretenus pendant des décennies, y compris dans les colonies françaises – tout comme les Indes britanniques se sont bien gardées de briser le système des castes. Ensuite, des réseaux de collecte de déportés se sont reconstitués depuis les places marchandes portuaires délaissées par la traite transatlantique vers le nord (Maroc, notamment, jusqu'à la Première Guerre mondiale), vers le nord-est (Égypte, Proche et Moyen Orient), sinon jusqu'à la partie de l'Empire ottoman devenue ensuite la Turquie – donc par le biais de circuits entretenus par des marchands et des marchés inscrits dans l'aire de la religion musulmane.

Un scandale a même éclaté en 2005-2006 quand l'historien, solide et réputé, fort de ses dépouillements intenses de toutes les sources publiées en plusieurs langues, Olivier Grenouilleau, a reconstitué l'ensemble de l'histoire de la traite : il s'est vu reprocher d'être un « révisionniste ». En effet, en équilibrant la traite transatlantique entretenue du XIX^e siècle aux années 1830 par la traite intra-africaine développée par un négoce inséré dans l'espace des entités musulmanes, il semblait relativiser toute l'ampleur et la cruauté finale de la première, et donc la responsabilité du négoce européen (chrétien). « La traite transatlantique est quantitativement la moins importante : onze millions d'esclaves sont partis d'Afrique vers les Amériques ou les îles de l'Atlantique entre 1450 et 1869 et 9,6 millions y sont arrivés. Les traites que je préfère appeler "orientales" plutôt que musulmanes – parce que le Coran n'exprime aucun préjugé de race ou de couleur – ont concerné environ 17 millions d'Africains Noirs entre 650 et 1920. Quant à la traite intra-africaine, un historien américain, Patrick Manning, estime qu'elle représente l'équivalent de 50 % de tous les déportés hors d'Afrique Noire, donc la moitié de 28 millions. C'est probablement plus. Ainsi, l'un des meilleurs spécialistes de l'histoire de l'Afrique précoloniale, Martin Klein, explique que, vers 1900, rien que dans l'Afrique occidentale française, on comptait plus de sept millions d'esclaves. Aussi n'est-il sans doute pas exagéré de dire qu'il y en eut peut-être plus de 14 millions, pour le continent, sur une durée de treize siècles » [*Les traites négrières*]. Un *Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais* a porté plainte pour négation de crime contre l'Humanité, tandis qu'un

collectif représentant la communauté des historiens réclamait de son côté leur liberté de soupeser les faits et d'en réorienter l'interprétation, tout en respectant le pluralisme de celle-ci. Les débats ont permis d'éclaircir la réalité, mais ils ont révélé la virulence épidermique de certains cercles, notamment dans la communauté reliant les Antilles et la communauté antillaise en Métropole.

Le débat autour du prix payé pour l'indépendance haïtienne et l'abolition

Des débats financiers ont surgi à propos d'un projet de « réparations » à régler par les pays héritiers de l'esclavagisme. Les États-Unis et le Royaume-Uni devraient alimenter une caisse d'indemnisation *ex post* des populations Noires actuelles pour expier leur faute ancienne. Quant à la France, on s'interroge sur l'éventualité d'une sorte de fonds qui compenserait deux injustices. La première découle de l'exigence, le 17 avril 1825, d'une « indemnité d'indépendance » à payer par Haïti comme prix de son indépendance ; le 3 juillet suivant, une escadre de quatorze navires de guerre se présente devant Port-au-Prince pour sommer le pays, sous peine d'une déclaration de guerre et d'un blocus, afin de le contraindre d'accepter le paiement d'une indemnité de 150 millions de francs destinés à solder une sorte de créance des anciens colons pour la perte de leurs plantations et de leur cheptel d'esclaves. Le président s'y résout en échange de la reconnaissance internationale de l'indépendance ; et la dette est abaissée à 90 millions en 1838. Le paiement s'étale jusqu'en 1886 : 11 000 des personnes indemnisées sur 25 000 sont d'anciens colons ; les autres sont des héritiers relativement éloignés ; mais, dès qu'ils touchent leur dû, des banques françaises leur réclament le remboursement des prêts consentis à leurs parents pour l'achat de terres et d'esclaves, car les planteurs ont sans cesse été fort endettés, dans l'ensemble de la Caraïbe française.

Une seconde indemnité est en cause, cette fois celle que le gouvernement français choisit de distribuer aux propriétaires antillais des 250 000 esclaves affranchis en 1848. Une loi votée le 30 avril 1849 prévoit le versement d'environ six millions de francs pour dédommagement, versés en liquide en 1850-1855. L'État leur ajoute une seconde tranche de six millions, sous forme de titres de Rente publique, accordés aux banques coloniales montées en 1851 en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion, chacune sous le nom de Crédit colonial, toutes relayées à Paris en 1860 par la Société de Crédit colonial, devenue Crédit foncier colonial en 1863 et jouissant du privilège exclusif de faire des prêts

hypothécaires aux Antilles et à La Réunion (avant une transformation en établissement banal en 1924 : Crédit foncier colonial et de banque). Elles ont comme mission d'accorder des prêts pour les plantations ou des investissements dans des usines sucrières, ce qui contribue à renforcer le pouvoir économique des planteurs et surtout à moderniser une économie extraite de la rente esclavagiste.

Césaire et la négritude

Sans étudier le rôle éminent et percutant de l'anticolonialiste Aimé Césaire, levier des débats dès 1950, il faut évoquer le militant de la « négritude », qui a plaidé la cause d'une sorte de réhabilitation de l'homme Noir, de sa légitimité et de sa dignité en tant qu'humain aussi riche que les Blancs colonisateurs. C'est que la citoyenneté obtenue aux Antilles après l'abolition de l'esclavage n'a pas empêché l'édification de barrières raciales, dès lors que les Blancs n'admettaient pas les anciens esclaves au rang de dignité et de position sociétales aptes à soutenir une marche vers ce qu'on appelle aujourd'hui « l'égalité réelle » : retards considérables dans l'éducation, dans l'accès à la terre et au crédit, voire à une Justice égale pour tous. Les marqueurs de l'inégalité se sont accumulés dans la seconde moitié du siècle [Larcher] en autant de freins à l'émancipation socio-économique.

Au cœur d'un cercle d'intellectuels parisiens des années 1930-1930, il promeut une analyse culturelle des liens et des héritages entre l'Afrique et les Antilles, plutôt occultés alors par quelque aliénation de la mémoire ou de la connaissance. Cela débouche sur la création, en septembre 1934, avec d'autres étudiants antillo-guyanais et africains (dont Léopold Sédar Senghor), du journal *L'Étudiant Noir*, où est analysé le concept de « négritude », pour déjouer l'hégémonie culturelle qui règne au sein du système de valeurs de l'empire français, notamment le risque d'assimilation culturelle ou celui de confinement dans les clichés de l'exotisme. Ce combat est repris par la revue *Tropiques* (1941-1943), qu'il fonde après son installation comme enseignant en Martinique, ou par des œuvres (*Cahier d'un retour au pays natal*, 1938 ; *Discours sur la négritude*, 1987) ainsi que par la formation de ses élèves (dont Frantz Fanon et Édouard Glissant).

Entre mémoire et repentance : comment expier la traite et l'esclavage des Noirs ?

Un enjeu de citoyenneté et de politique est apparu quand la pression de courants d'opinion a tendu à identifier la traite des Noirs à une forme de

génocide étalé sur plusieurs demi-siècles. Dès le 30 juin 1983, la France adoptée une loi relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage : elle permet la reconnaissance de dates fériées dans les territoires d'outre-mer ayant connu le système esclavagiste. Un processus pluriel prépare la commémoration du cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage en 1998, qui voit se multiplier colloques, manifestations publiques et publications. C'est sous la gauche qu'est votée la loi du 21 mai 2001, « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité », appelée aussi « loi Christine Taubira », du nom de la ministre des Outre-mer, d'origine guyanaise, parlementaire de ce territoire et surtout militante des droits des minorités, notamment ultramarines. Elle pousse notamment au « devoir de mémoire », d'où la création du Comité pour la mémoire de l'esclavage. Le dilemme mémoire vs histoire s'exprime bien quand on décide en mai 2013 de le renommer Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, qui siège au ministère des outre-mers.

L'Unesco lance en 1994 le programme de *La Route de l'esclave*, qui incite au travail de mémoire, à la mise en valeur du patrimoine et des sources liés à l'histoire de la traite et de l'esclavage, des révoltes serviles et des luttes pour l'abolition. Deux dates sont inscrites dans le calendrier commémoratif international, le 23 août pour la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, et le 2 décembre pour la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, qui inclut la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. En France, le décret du 23 mars 2006 instaure une journée nationale de commémoration, fixée au 10 mai.

Un niveau local, le retard mis à intégrer cette histoire de la traite et de l'esclavage dans la mémoire française aura été stupéfiant, comme si un tabou avait permis de pérenniser l'illusion d'une « bonne » histoire de France, même après la Révolution, alors que des histoires scolaires montraient la France colonisatrice libérer les esclaves en Afrique subsaharienne lors de la conquête des années 1880-1900. Marc Ferro a parlé d'une « subversion de l'Histoire » ; Myriam Cottias pense que la volonté de construire la perception d'une France assimilationniste, ayant permis de doter la France d'outre-mer de statuts et d'un développement jugés exemplaires, explique cette occultation du passé réel, tout comme l'illusion entretenue par les hommes politiques d'une « patrie des droits de l'homme » sans tache.

Dans le sillage du livre américain *Racines* (Alex Haley, 1976) et de la sensibilisation à cette histoire en Angleterre à Bristol dès 1996-1998 (musée, parcours du négoce de la traite) et à Liverpool (*Transatlantic*

Slavery Gallery, 1894), la Ville de Nantes a monté dès 1992 l'exposition *Les Anneaux de la Mémoire*, symbole de cette émergence d'une conscience collective, et a conçu un Mémorial de la traite, avec en 2007 douze salles du musée du château des ducs de Bretagne dédiées à une reconstitution méticuleuse de l'implication du port. Le musée d'Aquitaine, à Bordeaux, a suivi, en 2009, avec des salles elles aussi au niveau attendu. L'inauguration en mai 2015 du *Mémorial ACTe* ou Centre caribéen d'expressions et de mémoire de la traite et de l'esclavage (à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe) est l'aboutissement de cette volonté d'obtenir un équilibre pertinent entre histoire et mémoire, autour d'une démarche mêlant explications pédagogiques et acculturation citoyenne, au terme d'un quart de siècle de recherches, débats et polémiques.

La consécration aura peut-être été l'entrée au Panthéon de Schoelcher en 1949 (avec Félix Éboué) puis de Césaire (mais par l'intermédiaire d'une plaque commémorative seulement) : « Nous sommes là pour dire et réclamer : laissez entrer les peuples Noirs sur la grande scène de l'Histoire » (N. Sarkozy, 6 avril 2011). L'instrumentalisation symbolique des politiques mémorielles débouche sur des rituels commémoratifs portés par « le gouvernement des émotions » (R. Hourcade) où se mêlent construction du sens historique et rapport émotionnel au passé, en passant parfois du tabou aux « totems » porteurs de messages civiques ou politiques. Enfin, les anciennes colonies elles aussi investissent la mémoire de la traite, comme au Cameroun avec les ports négriers de Douala et de Bimbia/Dikolo qui auraient vu passer plusieurs dizaines de milliers d'esclaves en route pour le Brésil, la Jamaïque ou l'Amérique du Nord, d'où un effort de construction commémorative, soutenu par l'*Ancestry Reconnection Program*, une association américaine et l'État camerounais.